

**Compte rendu SOMMAIRE
de la réunion du conseil municipal
du 18 mai 2009**

L'an deux mille neuf, le dix huit mai à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Verdun s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Arsène Lux, Maire.

Etaient présents : M. Lux, M. Vermelin, Mme Bednarek-Macel, M. Vedel, Mme Breuil, Mme Renaud, M. Minardi, Mme Bernard, M. Mathieu, M. Henry, Mme Delval, Mme Boaretto, Mme Périn, M. Weiten, M. Goubet, Mme Boudin, Mme Grasset, Mme Collet, M. Fréminet, Mme Vignol, M. Simon, M. Dumont, Mme Pergent, Mme Prot, Mme Artola, Mme Lenhard, M. Hazard.

Absents et excusés : Mme Becq-Vinci, M. Berthélémy, M. Roblin, M. François, M. Goeuriot, M. Talabas.

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Becq-Vinci à M. Vedel jusqu'à son arrivée à 20h45 avant le vote portant sur la convention Caisse des Dépôts et Consignation – Ville de Verdun pour le financement du poste de Chef de projet ORU (09-0405)
- M. Berthélémy à M. Minardi
- M. Roblin à Mme Breuil
- M. Goeuriot à M. Dumont
- M. Talabas à Mme Pergent

M. le Maire indique que les dossiers :

- Convention d'utilisation du gymnase du Collège Saint Jean par l'école élémentaire Glorieux
 - Motion contre la réduction du nombre de lits à l'Unité de Soins de Longue Durée du Centre Hospitalier de Verdun
- sont ajoutés à l'ordre du jour au titre des affaires diverses.

Le Conseil municipal, vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales,

Constata que le quorum est atteint,

Désigne M. Yannick SIMON, conseiller municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

Désigne M. Freddy KESSEL, directeur général des services, comme auxiliaire du secrétaire de séance.

Programme CUCS 2009 :

Considérant que 56 actions ont été retenues au titre de la programmation d'actions 2009 du CUCS de Verdun pour un budget total de 192 923 € répondant aux orientations prioritaires définies lors de l'appel à projets 2009 et s'inscrivant dans la continuité des objectifs retenus lors de la signature du Contrat Urbain de Cohésion Sociale en juillet 2007, le conseil municipal **prend acte** de la Programmation 2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale telle qu'elle est présentée.

. Cession d'une emprise de terrain rue du Général Lemaire au profit de l'OPH de la Meuse – Programme A1 00 01 :

A l'unanimité, le conseil municipal **décide** la cession au profit de l'OPH de la Meuse de l'emprise de terrain rue du Général Lemaire, d'une contenance de 545 m² environ à prélever sur la parcelle BT n° 112 au prix de 12 000 €. **Autorise** son Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette transaction.

◆ *Arrivée de Mme Becq-Vinci à 20h45*

. Convention Caisse des Dépôts et Consignation – Ville de Verdun pour le financement du poste de Chef de Projet ORU :

A l'unanimité, le conseil municipal, considérant que par délibération en date du 19 juin 2007 un poste de chef de projet pour le suivi de l'Opération de Rénovation Urbaine a été créé et qu'il pouvait bénéficier de financements extérieurs, considérant que la signature de la convention pluriannuelle de l'Opération de Rénovation Urbaine le 16 avril 2009 a permis de fixer définitivement la répartition de ces financements comme suit :

- 10% par la Ville de Verdun
- 10% par les bailleurs sociaux (Office Public de l'Habitat de la Meuse)
- 20% par la Caisse des Dépôts et Consignation
- 60% par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine,

considérant que pour formaliser les apports financiers de la Caisse des Dépôts et Consignation, la mise en place d'une convention déterminant les modalités de financement du poste de chef de projet Opération de Rénovation Urbaine est nécessaire, **autorise** son Maire à signer la convention entre la Caisse des Dépôts et Consignation et la Ville de Verdun.

. Concours de la plus belle photo de fleurissement :

A l'unanimité, le conseil municipal, considérant que cette année le concours de la plus belle photo de fleurissement doté de prix complétera le traditionnel concours de fleurissement récompensant les efforts des Verdunois, considérant qu'un règlement a été établi afin de fixer les modalités financières et pratiques de l'opération, **approuve** le règlement du concours de la plus belle photo de fleurissement de la Ville de Verdun.

. Dénomination d'espaces publics :

A l'unanimité, le conseil municipal, considérant que le Comité Consultatif "Dénomination des espaces publics" en date du 4 mai 2009 a instruit l'appellation de voies situées sur la zone commerciale de Verdun-Sud et de 2 parkings en proposant de dénommer ces voies du nom d'auteurs témoins et acteurs de la Grande-Guerre et de la Bataille de Verdun que la Ville de Verdun souhaite honorer tout particulièrement, ainsi qu'il suit : * la Rue Fernand Braudel allant jusqu'alors de la Rue Jean Pache au Rond-point des A.F.N. est modifiée, ainsi la 1^{ère} partie comprise entre la Rue Jean Pache et le premier rond-point nouvellement construit gardera la dénomination de "Rue Fernand Braudel". La seconde partie comprise entre le nouveau rond-point et le rond-point des A.F.N. est dénommée

◆ Rue Jean Galtier-Boissière (1) ◆ Rue Daniel Mornet (2) ◆ Rue Jean-Norton Cru (3) ◆ Rue Charles Delvert (4) ◆ Rue Jacques Meyer (5) ◆ Rue André Pézard (6) ◆ Rue Paul Lintier (7) ◆ Impasse Louis Mairet (8), considérant que le Comité Consultatif propose également de dénommer le parking situé rue de Rû, Parking Henri II et le parking situé Avenue du 8 mai 1945, Parking du 8 Mai 1945, **décide** d'entériner ces nouvelles appellations.

. Demande de subvention exceptionnelle par le Comité de la Voie Sacrée Nationale et de la Voie de la Liberté

A l'unanimité, le conseil municipal **autorise** le versement d'une subvention de 1 500 € au Comité de la Voie Sacrée Nationale et de la Voie de la Liberté pour l'organisation des manifestations mêlant le sport et la mémoire.

. Admissions en non valeur de produits irrécouvrables :

A l'unanimité, le conseil municipal, sur proposition du Trésorier Municipal, **accorde** les admissions en non-valeur des titres de recettes pour les exercices de 2000 à 2008 pour un montant de 1 238,24 €.

. **Tableau des effectifs :**

Le Conseil Municipal **moins 8 abstentions** (**M. Dumont + pouvoir de M. Goeuriot, Mme Pergent + pouvoir de M. Talabas, Mme Prot, Mme Artola, Mme Lenhard, M. Hazard**) **autorise** son Maire à transformer 1 poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à temps incomplet pour une durée de travail hebdomadaire de 17h30 en 1 poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à temps incomplet pour une durée de travail hebdomadaire de 28h. La rémunération sera indexée sur l'indice 100 de la fonction publique et cette création de poste interviendra dès la prise de fonction du candidat choisi.

. **Renonciation à percevoir la Taxe Locale d'Equiptement au profit de l'O.P.H. de la Meuse :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, considérant que par courrier en date du 27 février 2009 l'O.P.H. de la Meuse a demandé à être exonéré de la Taxe Locale d'Equiptement sur une opération portant sur l'aménagement de locaux pour la Fédération EPME (Etablissement Public Médico Educatif) et des logements Foyer Jeunes Travailleurs, rue du Général Lemaire à Verdun, considérant l'article 1585-C-II du Code Général des Impôts autorisant les conseillers municipaux par simple délibération à renoncer à percevoir, en tout ou partie, la Taxe Locale d'Equiptement sur de telles opérations, considérant d'une manière générale la contribution de cette opération au développement de la mixité sociale dans un quartier en cours de réaménagement, **décide** de renoncer à percevoir la Taxe Locale d'Equiptement sur l'opération sus-visée.

. **Demande de subvention de l'Association "Les Petits Débrouillards" :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, considérant que l'Association "Les Petits Débrouillards" est une association qui a pour objectif de contribuer à l'épanouissement des enfants, des adolescents les moins favorisés et au renforcement des liens sociaux dans les quartiers et qu'elle a pour rôle ♦ de permettre à un maximum de personnes (enfants/adultes) des quartiers concernés de découvrir et pratiquer des activités scientifiques et techniques, ♦ d'accompagner les enfants dans la compréhension de leur environnement quotidien, ♦ d'éveiller la curiosité des enfants, ♦ de démystifier les sciences et techniques en les rendant accessibles, ♦ de rendre les enfants acteurs de leurs vacances, **autorise** son Maire à verser une subvention de 1 000 € (ce montant sera à intégrer dans le cadre du budget supplémentaire 2009 de la Ville de Verdun et son versement est conditionné par l'envoi du bilan financier de l'opération par l'association.

. **Opération Activ'été 2008 – versement d'une subvention complémentaire et signature d'un avenant à la convention d'objectifs signée entre la Ville de Verdun et la Fédération des Œuvres Laïques :**

Le conseil municipal **moins 7 abstentions** (**M. Dumont + pouvoir de M. Goeuriot, Mme Pergent + pouvoir de M. Talabas, Mme Prot, Mme Artola, Mme Lenhard**), considérant le travail de qualité mené sur le terrain par la Fédération des Œuvres Laïques pour l'opération "Activ'été", **autorise** son Maire à signer avec la FOL un avenant n°2 en vue de l'octroi d'une subvention complémentaire de 10 388,00 € dont le versement est conditionné par l'envoi du bilan financier de l'opération par l'association.

. **Subventions municipales sportives 2009 – Fonctionnement :**

A l'unanimité, le conseil municipal **vote** les subventions municipales sportives 2009 pour un montant de 112 353,00 €.

. Subventions municipales sportives 2009 – Actions en faveur de la jeunesse :

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les subventions municipales sportives 2009, au titre des actions en faveur de la jeunesse, pour un montant de 4 110,00 €.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION		
	DE FONCTIONNEMENT	AU TITRE DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE (2)	TOTALE (1)
SPORT ATHLETIQUE VERDUNOIS	52 941,00 €	3 015,00 €	55 956,00 €
A.S.P.T.T. DE VERDUN	892,00 €	87,00 €	979,00 €
AERO-CLUB ROBERT THIERRY	1 489,00 €		1 489,00 €
A L'EAU LES BEBES	275,00 €		275,00 €
BASKET CLUB VERDUNOIS	8 765,00 €	312,00 €	9 077,00 €
CERCLE D'ESCRIME VERDUNOIS	702,00 €		702,00 €
CERCLE NAUTIQUE VERDUNOIS	24 510,00 €	25,00 €	24 535,00 €
CLUB SUBAQUATIQUE VERDUNOIS	627,00 €	350,00 €	977,00 €
ENVOL	360,00 €		360,00 €
ETRIER VERDUNOIS	2 480,00 €	284,00 €	2 764,00 €
HANDBALL CLUB Verdun-Thierville-Belleville	1 186,00 €		1 186,00 €
JUDO CLUB VERDUNOIS	287,00 €		287,00 €
LEGION SAINT-MAURICE	317,00 €		317,00 €
SHOTOKAN KARATE CLUB	376,00 €	37,00 €	413,00 €
SOCIETE DE TIR DE VERDUN	971,00 €		971,00 €
SPORTS HANDIVALIDE VERDUNOIS	303,00 €		303,00 €
TENNIS CLUB DE VERDUN	9 974,00 €		9 974,00 €
TWIRLING CLUB VERDUNOIS	728,00 €		728,00 €
VERDUN PARACHUTISME	587,00 €		587,00 €
FOOTBALL D'ENTREPRISE DU VERDUNOIS	183,00 €		183,00 €
A. S. ALAIN FOURNIER	241,00 €		241,00 €
A.S. BARRES	237,00 €		237,00 €
U.S. BUVIGNIER	451,00 €		451,00 €
A.S. DU GROUPE SAINTE-ANNE	525,00 €		525,00 €
A.S. FREYSSINET	45,00 €		45,00 €
A.S. MARGUERITTE	671,00 €		671,00 €
A.S SAINT JEAN	600,00 €		600,00 €
U.S.E.P. de VERDUN	1 630,00 €		1 630,00 €
TOTAUX	112 353,00 €	4 110,00 €	116 463,00 €

(1) Calculée selon les critères de la grille

(2) Représente la subvention spécifique Ville de Verdun pour les actions réalisées par les clubs dans le cadre du "Contrat Educatif Local"

. Répartition des subventions aux associations ayant participé aux actions du "Contrat Educatif Local" (C.E.L.) pendant l'année scolaire 2007/2008 :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de répartir entre les associations ayant participé au Contrat Educatif Local (C.E.L.) une subvention de 8 800 € sur les fonds du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) et 4 000 € sur les fonds de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (D.D.J.S.) pour l'année 2007/2008.

Renouvellement de la Convention financière avec le Sport Athlétique Verdunois :

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** son Maire à signer avec le Sport Athlétique Verdunois le renouvellement de la convention financière pour l'année 2009 afin de permettre à ce club de continuer à percevoir les subventions municipales.

Demande d'aide financière de la section Football du S.A.V. :

A l'unanimité, le Conseil Municipal **vote** en faveur de la section Football du S.A.V. une subvention de 1 500 € pour l'organisation à Verdun les 30 et 31 mai 2009 de la 15^{ème} édition du "Trophée de la Paix".

Demande d'aide financière du S.A.V. Rugby :

A l'unanimité, le Conseil Municipal **vote** en faveur de la section Rugby du Sport Athlétique Verdunois une subvention de 1 000 € pour la 2^{ème} édition de l'opération intitulée "Post coup de manche sur la féminisation du rugby" qui vise à faire découvrir la ville et le département aux féminines de différents pays de la Communauté Européenne.

Demande d'aide financière de la section Cyclisme du S.A.V. :

A l'unanimité, le Conseil Municipal **vote** en faveur de la section Cyclisme du S.A.V. une subvention de 1 530 € pour l'organisation à Verdun le 4 juillet prochain de la course cycliste intitulée "Prix de la Ville de Verdun".

Demande de subvention de l'ACCV :

A l'unanimité, le Conseil Municipal, considérant que l'Association Culturelle de la Cathédrale de Verdun organise depuis 20 ans "les heures musicales" à la Cathédrale. En 2008, 5 concerts et une exposition ont été proposés gratuitement au public et ces actions culturelles de grande qualité ont attiré l'an dernier près de 7 000 personnes et accueilli 400 artistes, **autorise** son Maire à verser une subvention de 11 650 € à ladite Association.

Demande de subvention de l'Association Art Action :

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** son Maire à verser une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'Association Art Action afin de recouvrir son déficit de 13 900,28 €.

Avenant n°2 à la convention entre l'Association Musiques et Terrasses et la Ville de Verdun :

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** son Maire à signer l'avenant n°2 à la convention entre l'Association Musiques et Terrasses et la Ville de Verdun.

Réflexion globale sur l'optimisation des équipements culturels : accord de principe :

Par 8 votes contre (M. Dumont + pouvoir de M. Goeuriot, Mme Pergent + pouvoir de M. Talabas, Mme Prot, Mme Artola, Mme Lenhard, M. Hazard) le Conseil Municipal, considérant que la Communauté de Communes de Verdun souhaite initier une vaste réflexion sur l'optimisation de son patrimoine bâti, notamment des bâtiments à vocation culturelle, majoritairement situés sur la commune de Verdun, afin d'en parfaire la fonctionnalité en assurant l'adéquation entre nos richesses culturelles -entendues dans toute leur diversité- et les équipements qui les accueillent, considérant que cette réflexion ne peut qu'englober le palais épiscopal dans sa totalité, qui mérite un rayonnement accru et la valorisation de sa remarquable architecture, en retrouvant par exemple une vocation culturelle, **confirme** la délibération du 13 septembre 2005 autorisant son Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour retrouver l'usage du Palais Episcopal.

. Convention de Partenariat Ville de Verdun – GRDF (Gaz Réseau Distribution France) – C.C.A.S. :

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** son Maire à signer une convention de partenariat "mise en peinture et embellissement des postes de détente Gaz" avec la Ville de Verdun et GRDF pour une durée d'un an à compter de la date de signature. La mise en œuvre des travaux est confiée au chantier d'insertion du Centre Communal d'Action Sociale.

• Au titre des Affaires Diverses

. Convention d'utilisation du gymnase du Collège Saint Jean par l'école élémentaire Glorieux :

A l'unanimité, le Conseil Municipal, considérant que le Collège Saint Jean offre la possibilité à l'école élémentaire Glorieux d'utiliser son gymnase, considérant la proximité de ces installations par rapport à cet établissement scolaire, **autorise** son Maire à signer la convention correspondant à cette mise à disposition à titre gracieux pour la fin de l'année scolaire 2008/2009 et pour l'année scolaire 2009/2010 entre le Collège Saint Jean et la Ville de Verdun au profit de l'école élémentaire Glorieux.

. Motion contre la réduction du nombre de lits à l'Unité de Soins de Longue Durée du Centre Hospitalier de Verdun :

A l'unanimité, le Conseil Municipal, considérant la proximité du plateau technique du Centre Hospitalier permettant un suivi médical optimum des patients pris en charge à l'USLD, considérant l'importance en matière d'accompagnement des personnes âgées que celles-ci soient accueillies dans un établissement situé dans un délai de trajet "raisonnable" afin que leurs proches puissent leur rendre visite, considérant l'évolution démographique attendue à court terme prévoyant le quasi doublement du nombre de personnes âgées de plus de 85 ans : 1 100 000 personnes en 2005 à 1 900 000 personnes en 2015, considérant qu'il convient donc de prévoir une augmentation corrélative des soins médico-techniques et donc un nombre de personnel suffisant, **demande** instamment le maintien des 120 lits en Unité de Soins de Longue durée.

• Questions Orales

• **1 Question Orale** portant sur l'acquisition des friches militaires situées sur le territoire de la commune de Verdun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

VERDUN, le 20 mai 2009
Le Maire,
Conseiller Général,

Arsène LUX